

<p style="text-align: center;">Rapport de la sous-commission du budget 2009 Dicastère de Monsieur Pierre-André Monnard</p>
--

Composition de la sous-commission :

Monsieur Olivier Guyot (POP)
Monsieur Jean-Charles Legrix (UDC)
Madame Silvia Locatelli (PS) Rapporteure

La sous-commission s'est réunie le mardi 21 octobre de 8h à 14h en présence de :

Monsieur Pierre-André Monnard, Conseiller communal
Monsieur Yves-Alain Maurer, Chef de la sécurité publique
Monsieur Blaise Fivaz, Chef du Service du domaine public (ci-après SDP)
Monsieur Jean-Michel Mollier, Commandant du Service d'incendie et de secours (ci-après SIS)
Monsieur Silvio Baldi, Commandant Protection civile (ci-après PCi)
Madame Sylvène Aeschlimann, Contrôle financier
Monsieur René Barbezat, Chef du service financier

860 SDP

Cela fait maintenant près de deux ans que la nouvelle organisation intervenue suite à la fusion des polices et à la création du Service du domaine public (ci-après : SDP) est entrée en vigueur. Le fonctionnement de la police de proximité et l'application du contrat de prestations, la cohabitation entre les deux corps, ainsi que l'organisation du SDP continuent de susciter un grand nombre de questions de la part des commissaires.

Ainsi, la commission a longuement parlé de la question de la visibilité de la police de proximité, sa présence dans les quartiers et sa présentation à la population de ces mêmes quartiers.

Un-e commissaire estime que ce manque de visibilité et de liens, tend à accroître un certain sentiment d'insécurité, alors que, paradoxalement, Monsieur Maurer confirme que les statistiques en termes de criminalité en ville sont plutôt encourageantes. Ce dernier insiste également sur le travail de fond qui est accompli par la police de proximité. Cependant la question de la présentation des patrouilles de quartier à la population doit être reprise.

Suite à la question de l'un-e des commissaires, il est également relevé que les trajets effectués en voiture par les patrouilles entre la base de l'Hôtel de Ville¹ et les quartiers affectés peuvent accentuer l'impression que les agents

¹ Sans trait d'union lorsqu'il s'agit du bâtiment, le contraire lorsqu'il s'agit de la rue ou de la place de l'Hôtel-de-Ville

sont plus souvent dans leur voiture qu'à pied. Un effort plus important leur a été demandé en cette matière.

Monsieur Monnard répond à un-e commissaire que la question des patrouilles à vélo n'a pas encore fait l'objet d'une option claire du Dicastère.

Concernant le contrat de prestations entre la Ville et l'Etat relatif à la prise en charge de la gestion des activités de police sur le territoire communal, Monsieur Monnard rappelle que celui-ci devrait, sur la base de l'art.12 du contrat de prestations, être renégocié annuellement. Les discussions avec l'Etat n'ont cependant pas encore pu être menées, ce même si le Chef du dicastère a fait part de sa volonté d'entamer une telle renégociation au DJSF.

A noter également que le Chef de la sécurité publique est encore dans l'attente du bilan semestriel des activités de la police de proximité prévu à l'art.2 du contrat de prestations.

Parmi les discussions à avoir, figure également le problème de la répartition des recettes des amendes d'ordre dont la compétence incombe en grande partie au SDP. Recettes qui sont aujourd'hui réparties à 50% entre l'Etat et la Commune contrairement aux charges qui, elles, sont essentiellement supportées par la Ville. Une demande a été déposée sur la table du Chef de département du DJSF pour qu'en vertu de l'art.15 du contrat de prestations, le Conseil cantonal de sécurité réévalue cette répartition avant la fin de la législature cantonale qui se terminera au printemps 2009.

Concernant la cohabitation entre les deux corps de police, Messieurs Maurer et Fivaz confirment aux commissaires que, malgré les petites tensions de départ inhérentes à toute nouvelle organisation, la cohabitation est plutôt bonne. Ils citent notamment diverses expériences concluantes (notamment Tour de Romandie, Eurofoot, rentrée scolaire). Une séance hebdomadaire à laquelle participe le Chef de la sécurité publique, le Chef du SDP et le Chef de la police de proximité leur permet d'échanger sur cette collaboration et la répartition des tâches.

Finalement, concernant l'organisation du SDP, et suite à la demande d'un-e commissaire étonné-e des horaires du service proches d'horaires de bureau, Monsieur Fivaz rappelle que le SDP est aussi présent tous les samedis et parfois le dimanche ainsi que lors des manifestations (de type match de hockey, braderie...). Il souligne que, bien que le service fonctionne mieux depuis l'augmentation de la dotation en personnel (on est passés de 5 postes en 2007 à 8 postes en 2008) il ne peut être demandé à un service de 8 personnes d'assurer une présence 24h sur 24. Cette présence-là, c'est la police cantonale qui l'assure dans le cadre du mandat de prestations.

Suite à cette discussion générale, la commission passe à l'examen des questions de détail.

3181100 Affranchissements

La commission s'arrête sur la différence entre l'augmentation des recettes d'amendes d'ordre (4411200) prévue à + 16,7% et l'augmentation des

affranchissements, liés à ces mêmes amendes, qui elle est prévue à + 35,7%.

Il est relevé par Monsieur Maurer que ce sont les chiffres des comptes 2007 et non ceux du budget 2008 qui ont été pris pour base. Il rappelle également que les deux postes peuvent ne pas évoluer de la même manière et que cela dépend de plusieurs facteurs, notamment celui de la proportion des « petites contraventions » dans l'ensemble des envois. Il faut souligner que c'est un poste qui reste difficile à évaluer, car on ne connaît pas à l'avance l'impact de campagnes de sensibilisation sur le comportement des automobilistes, et donc sur le nombre de contraventions.

3194500 Frais de recrutement et formation

Concernant ce poste, un-e commissaire relève que la tournure des remarques ne permet pas de comprendre l'augmentation de + 50% du poste par rapport aux comptes 2007. Les remarques seront donc clarifiées.

3311000 Amortissement du patrimoine administratif

Un-e commissaire s'étonne de la différence entre l'amortissement de 2007 et celui prévu pour le budget 2009. En effet, les remarques font état d'un amortissement extraordinaire de CHF 96'400.- mais cette explication ne permet de comprendre qu'une partie de la diminution. Monsieur Barbezat, relèvera, au cours d'une explication supplémentaire, qu'il faut mettre ce chiffre en lien *d'une part* avec les amortissements complémentaires *qui ont augmenté l'effet des amortissements ordinaires*, et *d'autre part* avec la reprise de certains actifs par la Police cantonale. *Le cumul de ces opérations a permis de mettre à zéro la plupart des actifs du SDP à fin 2007, si bien que les amortissements qui seront enregistrés en 2008 pour ce service seront proches de zéro. Le montant figurant au budget 2009 correspond aux amortissements légaux appliqués aux investissements 2008.*

3017700 Traitements de personnel en formation

Suite à une question d'un-e commissaire qui se demande s'il est vraiment utile d'avoir deux postes séparés pour le traitement du personnel et pour le traitement du personnel en formation, Monsieur Barbezat précise que le poste 3017700 concerne le salaire des apprentis. La part du salaire du personnel actif en formation se trouve au poste 3091000 (Formation du personnel) et celui des assistants de sécurité en formation à l'école de police se trouve au poste 3194500 (Frais de recrutement en formation).

3041100 Contribution à la caisse de pensions.

Une forte augmentation de la contribution à la caisse de pension est relevée dans tous les services. Il est rappelé que la contribution normale maximale de l'employeur correspond au 150% de la cotisation employé. En 2007 et 2008 la caisse de pensions a facturé 125 % à la Ville pour sa part employeur. En 2009 un réajustement se fera et la Ville devra contribuer pour une part de 137.5% correspondant à une augmentation de 10 % de la part patronale.

M. Maurer précise encore que par rapport au fonctionnement de l'ancienne police locale, le budget se situe à 21% en dessous exception faite du transfert d'un poste de signalisation et à 17% si l'on tient compte de ce dernier.

Finalement, la Commission remercie l'ensemble du SDP pour son travail, et prend la mesure de l'importance et de la difficulté du travail fourni, tant par lui que par la Police.

870 SIS

880 Protection civile

890 Organisation de la protection civile (OPC)

Concernant la Protection civile, le commandant Baldi explique l'organisation de la protection sur le territoire cantonal, subdivisée en six OPC. A noter que la marge de manœuvre de la Ville et donc de la Commission financière s'arrête au poste 880. En effet, le poste 890 OPC correspond au budget validé par le comité directeur des communes gérant les six OPC et pour lequel la Ville n'a plus de marge de manœuvre.

Concernant le SIS, la Commission est informée par le cdt Mollier que deux grands dossiers font actuellement l'objet d'une étude au niveau cantonal. Il s'agit de :

- La réflexion sur le fonctionnement de la centrale d'alarme
- Le dossier « Pompiers 09 »

Sur la centrale d'alarme tout d'abord, il est rappelé à la Commission que celle-ci est gérée par la police cantonale, qui collecte l'ensemble des appels destinés à des numéros d'urgence. Une seule personne, un-e agent-e, qui est ensuite chargée de donner l'alarme aux différents services en fonction du numéro d'urgence duquel provient l'appel, et des informations qui lui sont données par téléphone. Cela pose un sérieux problème notamment pour les urgences sanitaires, puisque l'agent n'a pas la formation nécessaire qui lui permet de déterminer à quel degré d'urgence on est confronté et quel type d'intervention est nécessaire. Cela a pour conséquence un certain nombre de déplacements inutiles et parfois la mobilisation de plusieurs corps pour des affaires de gravité moindre.

La réflexion sur une optimisation de l'organisation de la centrale d'alarme est donc en cours au niveau cantonal, et plusieurs pistes sont étudiées comme par exemple l'intégration de personnel sanitaire ou du service du feu à la centrale actuelle ou la création d'une centrale « RUN » regroupant les urgences sanitaires et du service du feu.

Concernant « Pompiers 09 », un groupe de travail cantonal s'est penché sur la question de la réorganisation des centres de secours et l'opportunité d'un regroupement des forces vives et du matériel. La volonté est ainsi d'assurer une meilleure optimisation des moyens en présence, et une gestion plus intelligente et plus équitable de l'organisation de la police du feu au niveau

cantonal. A noter qu'une telle étude, outre les remises en questions des statuts des différents centres qu'elle suppose, n'est pas simple à mener. En effet, le groupe est confronté à la disparité des systèmes d'organisation et de gestion. Cela implique également une mise à plat des missions qui sont menées aujourd'hui par les SIS, les centres de secours et les centres locaux. A ce propos, le commandant Mollier rappelle que les pompiers professionnels des deux SIS du canton ont la double formation pompier/ambulancier. Ce système, unique en suisse, est jugé efficace, car il permet une meilleure optimisation du temps d'attente entre les missions. Cependant il apporte une difficulté supplémentaire lorsqu'il s'agit de faire une répartition des charges en fonction des tâches sanitaires ou du feu réellement effectuées. Cela induit également une certaine distorsion des statistiques qui jouent en notre défaveur lorsque l'on procède à des comparaisons inter-cantoniales. Toute cette réflexion pose également la question de la cantonalisation de ce domaine, et la position des communes face à cela. Le groupe de travail devrait rendre son rapport au cours du premier semestre 2009.

La commission remercie les intervenants pour ces explications générales sur l'état de la situation et passe ensuite à l'examen de détail.

3181300 Assurances choses et 3156000 Entretien - Taxes-Assurances véhicules

Suite à une question sur l'augmentation drastique des postes « assurances » il est précisé que celle-ci découle de la mise en place par le service financier d'une nouvelle répartition des assurances. A l'évidence, le SIS était jusque-là sous-affecté. Un-e commissaire se pose la question si au niveau global des comptes, ces transferts sont neutres. Selon Monsieur Barbezat, il est à noter que les montants « transférés » devraient générer une diminution de dépenses correspondante dans les comptes d'où ils ont été enlevés (ce qui n'est pas toujours le cas).

3900600 Traitement information- SIC

Malgré une baisse des coûts liés à l'intégration du SIC au SIEN, le coût d'entretien du nouveau logiciel d'intervention, qui se monte à 70'000.-, fait quasiment doubler le budget par rapport aux comptes 2007. Monsieur Maurer rappelle qu'il s'agit de la mise en place d'un logiciel très spécifique, développé pour le SIS, mais qu'on reste dans les prix usuels de ce type de maintenance (10% du prix du logiciel).

3906900 Entretien bâtiment SIS

On nous apprend également que le bâtiment de SISPOL donne maintenant satisfaction au personnel du SIS.

630 Contrôle financier

La séparation entre le contrôle financier et le service des finances s'explique par la volonté de marquer l'indépendance du premier envers le second. A

noter que cette indépendance est d'autant plus importante que le Contrôle financier de la Ville est inscrit comme institution de droit public au registre du commerce.

Suite à ce préambule, la Commission passe à l'examen de détail.

4367150 Honoraires facturés

Les honoraires correspondent aux tâches effectuées pour le compte d'entités para-communales.

3018000 Allocations complémentaires pour enfants et 3032100 contributions à l'Alfa

Suite à une discussion liée à ces deux comptes il est relevé que deux types d'allocations familiales sont versées. La première est une allocation obligatoire issue de la contribution à l'Alfa calculée en pourcentage du salaire (poste 3032100). La seconde est une contribution complémentaire volontaire pour enfants (poste 3018000), existante depuis 2000, allouée par la Ville et qui se monte à 165.- par enfant (CHF 145.—jusqu'au 30.06.08. Il convient de souligner que ce système est également pratiqué dans les deux autres villes du canton, ainsi qu'à l'Etat et dans un certain nombre d'institutions paraétatiques.

600 Finances

Suite à une question des commissaires qui souhaitent en savoir plus sur la « conception » du budget, M. Monnard donne des informations sur la procédure qui a été suivie. Ainsi, chaque dicastère a été chargé d'établir son propre budget sans restrictions ni enveloppe de départ. Ces budgets ont ensuite été discutés au Conseil Communal puis renvoyés aux services avec les indications concernant les objectifs globaux à atteindre, et les efforts demandés à chaque service. En est issu le budget qui a été présenté à la commission financière et qui, aux yeux du Chef du dicastère, atteint les objectifs attendus.

Toujours dans la discussion générale, un-e commissaire s'étonne que l'on doive se prononcer sur les amortissements prévus au budget 2009 alors même que ce budget ne contient pas encore de rapport concernant les investissements et déplore le fait que l'on ne puisse pas discuter des investissements retenus pour le budget 2009. Monsieur Barbezat rappelle que cela est possible car, sur la base des prescriptions cantonales, les investissements ne sont pas amortis la première année. Il est également précisé que pour la part d'amortissements qui concerne les investissements 2008, ce sont les investissements effectifs de 2008 et non ceux budgétés qui ont été pris en compte.

Suite à ces deux remarques liminaires, la commission passe à l'examen de détail.

3221400 Autres emprunts consolidés

Malgré la vente de certains éléments du patrimoine de la Ville suite à des cantonalisations, comme l'Hôpital ou le CIFOM, les emprunts consolidés n'ont pas baissé. Il est rappelé que ce poste est également tributaire des contrats fixes dont l'échéance n'est pas encore arrivée à terme.

3300100 Pertes sur débiteurs

Une petite précision est apportée : ce compte ne concerne que les pertes sur débiteurs liés à différentes transactions du service financier. Il s'agit notamment de prêts à des associations ou fondations actives en Ville.

3312100 Amortissement immeubles et équipements CIFOM

Monsieur Monnard rappelle que le Conseil d'Etat a décidé d'échelonner le paiement des immeubles du Secondaire II en 15 ans.

4201000 Intérêts placements à terme et c/c

Un-e commissaire s'étonne de la différence avec le budget 2008 pour lequel, si on se base sur les comptes 2007, le poste était nettement sous-évalué. Il est relevé que lors de l'établissement du budget 2008, les comptes 2007 n'étaient pas encore aboutis, et qu'il était difficile d'évaluer les intérêts réels. Il est relevé que les recettes enregistrées dans ce compte devraient diminuer au fur et à mesure des remboursements d'emprunts ; ce poste sera également influencé par l'évolution des placements à court terme (taux bas actuellement) ainsi que par les investissements auxquels procède la Ville.

4211400 Intérêts des Capitaux-Eau

Les commissaires apprennent que ce poste se trouvait jusque-là dans le compte 900 Administration générale sous le poste 4921000 Intérêts des capitaux. Le poste a changé de compte pour une question de logique comptable. Cependant l'un-e des commissaires relève une incohérence. La contrepartie en charges de cette recette se trouve toujours dans le compte 911, Eaux-Réseau sous le poste 3921000 Intérêts des capitaux, donc sous un poste « imputations internes », ce qui était logique puisque la recette était également comptabilisée sous un poste d'imputations internes. Or en changeant de compte, la recette est passée d'un poste 49 à un poste 42 (revenus des biens). Le service prend note de cette incohérence et enregistrera cette recette dans la rubrique 49.

610 Contributions*4011100 Personnes morales – Impôt sur bénéfice*

Une longue discussion a occupé la commission à propos de la différence de + CHF 2'500'000.- entre le premier jet du budget et la version du 13 octobre, en lien avec d'une part les indications concernant ce poste dans les remarques distribuées et, d'autre part, la situation économique et financière actuelle. La sous-commission craint que le poste soit surévalué. La crise économique qui s'annonce ne fait qu'accentuer ses craintes. Monsieur Barbezat souligne qu'il est très difficile de faire une projection pour ce poste,

surtout dans les circonstances actuelles. Les chiffres annoncés à la commission sont en fait basés sur un recoupement des informations recueillies à fin août 2008 auprès des entreprises. La même prévision établie à fin septembre donne un maximum de 19 millions et Monsieur Barbezat pense que même ce chiffre reste optimiste à ce jour.

L'ensemble des commissaires insiste pour que la prévision indiquée dans le budget soit issue d'un calcul basé sur les informations réelles dont dispose le service, et non sur des projections hypothétiques sur ce qui pourrait être versé. La méthode de calcul doit rester la même que pour les budgets précédents, et l'approche doit être scientifique. *Messieurs Monnard et Barbezat prennent* bonne note de ces remarques.

A noter que l'année 2009 sera vraisemblablement encore une relativement bonne année en termes de recettes fiscales. Le problème sera beaucoup plus conséquent en 2010.

A ce niveau-là, il est relevé que cet effet pourrait être atténué si l'Etat permettait aux communes de constituer des provisions et réserves, possibilité qui a été supprimée.

La sous-commission financière remercie Monsieur le Conseiller communal Pierre-André Monnard ainsi que les Chef-fe-s de service pour les renseignements fournis ainsi que pour leur travail important au service de la collectivité.

La rapporteure
Silvia Locatelli